

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 48-444-1933 Contributions.

n° 48-444-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 novembre 1933

Numéro JO

n° 444 du 30/11/1933

Date du numéro

30 novembre 1933

TEXTE INTÉGRAL

la somme globale de mille cinq cent quarante-neuf francs quatre-vingts centimes, montant de droits de douane indfment perçus, sera remboursée aux redevables dont les noms suivent : B. Barozzi 106 80 Akil Fikrée et Cie. 160 60 P. Marill. 177 20 Heine et Cie. A. G. 543 60 Th. Klocanas, 561 60